



SEJOUR ALPES'IN 2023

Votre enfant est inscrit au séjour Alpes 'in du 19/02 au 25/02/2023. Dans le cadre de ce séjour, nous lui proposerons, sous réserve de certaines règles (ci-dessous), de skier/surfer en autonomie.

Ces temps d'autonomie, pour les jeunes de plus de 14 ans exclusivement, sont proposés sur appréciation de l'équipe d'encadrement, et seulement si la météo le permet.

Les groupes d'autonomie sont obligatoirement composés de 3 jeunes minimums. Ils doivent avoir sur eux un téléphone portable, et le numéro de toutes les personnes composant l'équipe d'animation. Des rendez-vous sont fixés avec eux, régulièrement, au cours des demi-journées.

Si vous acceptez que votre enfant participe à ces temps d'autonomie, merci de remplir et signer l'autorisation ci-jointe.

Je soussigné(e)

Mère - père de

Autorise l'équipe d'encadrement du séjour « Alpes 'in » à proposer à mon enfant des temps d'autonomie selon les conditions précisées ci-dessus.

A

Le

Signature